



VINO PASSION

Le rendez-vous de l'œnotourisme en France

Le portail des portails
et des sites de l'œnotourisme

www.vino-passion.fr

INSCRIPTION DE LANCEMENT sur www.vino-passion.fr

Une offre gratuite en direct sur le Web

Enregistrez votre établissement dans notre moteur de recherche.
Connectez-vous à votre accès professionnel sur www.vino-passion.fr
et valorisez en direct et gratuitement votre activité en remplissant votre fiche pro.

GRATUIT

Mentions obligatoires

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. : Fax : Port. :

Mail : Site :

Adresse de facturation :

Domiciliation bancaire :

RC N° Répertoire des métiers N° Code APE

Je soussigné (nom, prénom)

Qualité

- m'engage, ainsi que la société au nom de laquelle cette demande est présentée, à me soumettre sans appel aux conditions générales de ventes au verso, dont je déclare avoir pris connaissance.
- m'engage à procéder au règlement des prestations réservées avant leur mise en ligne.

Cachet de la société À Le

Signature

Vente de vos produits (insertion kit de paiement possible sur notre site)

Je souhaite être contacté pour envisager la commercialisation de mes produits.

Votre fiche établissement en VIP

Mise en surbrillance de votre fiche établissement
et personnalisation avec votre logo

150 € HT / an

A € HT / an

Conditions Générales de Vente

PREAMBULE :

Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos conditions de vente et de règlement. Les présentes conditions générales de vente annulent et se substituent à celles qui auraient pu être précédemment communiquées.

Définitions :

Annonceur : sont réputées constituer un seul et même annonceur ou un groupe d'annonceurs, toute société ou toutes les sociétés d'un même groupe, qui achètent de l'espace publicitaire. Sont considérées comme sociétés d'un même groupe toutes les sociétés contrôlées à plus de 50% au 1^{er} janvier 2006 par une même personne physique ou morale.

Mandataire : tout intermédiaire professionnel assurant une prestation complète notamment la réservation d'espace, l'ordre d'achat, la gestion et le contrôle des facturations qui intervient pour le compte et au nom d'un ou plusieurs annonceurs pour acheter de l'espace publicitaire dans un ou plusieurs titres au cours de la période concernée, en vertu d'un contrat écrit de mandat.

Marque : dénomination commerciale, d'un produit ou d'une ligne de produits commercialisés par un annonceur ou un groupe d'annonceurs.

Article I- Ordre

I-1 Tout ordre ne deviendra définitif qu'après acceptation expresse de MPO.

I-2 La publicité paraît sous la responsabilité des annonceurs. L'éditeur se réserve le droit de refuser la publicité qu'il estimerait contraire à la bonne tenue, à la bonne présentation de la publication et plus généralement à ses intérêts matériels ou moraux .

I-3 MPO se réserve le droit de refuser pour une même insertion un ordre provenant d'annonceurs multiples. En cas d'acceptation, tous les annonceurs concernés seront responsables du paiement de manière solidaire et indivisible.

I-4 Tout ordre qui serait passé par téléphone et ne serait pas confirmé par écrit en raison de son caractère tardif et qui serait cependant exécuté le sera aux conditions de MPO ce que l'annonceur ne pourra contester.

I-5 Tout ordre comportant une exigence spécifique non définie par les tarifs devra faire l'objet d'une acceptation expresse de MPO. En particulier, aucun emplacement préférentiel ne peut être exigé sans l'accord préalable de MPO et paiement d'une majoration correspondante.

I-6 La mise en ligne des publicités se fait le premier jour du premier mois de la saison choisie. La remise des éléments en dehors des délais n'influe pas sur la fin de la période réservée.

I-7 Aucun annonceur ne peut se prévaloir d'une quelconque exclusivité dans un secteur d'activité.

Article II- Modification et annulation de l'ordre

II-1 Toute demande de modification ou d'annulation de l'ordre devra être adressée par écrit à MPO et ne prendra effet qu'à compter de son acceptation.

Article III- Réclamation

III-1 Toute réclamation sur les retombées commerciales, l'environnement rédactionnel ou publicitaire de l'insertion, ne pourra en aucun cas être prise en compte.

Article IV- Tarifs

IV-1 Nos tarifs qui font l'objet d'un document remis à l'annonceur ou tenu à sa disposition, sont exprimés hors taxes. Toutes les taxes existantes et toutes les taxes nouvelles resteront à charge de l'annonceur.

IV-2 MPO se réserve le droit de modifier les conditions du tarif en vigueur moyennant un préavis de trois mois.

IV-3 Les tarifs encarts ne peuvent être compris que comme des communications ou publicités relatives à un seul annonceur.

Article V- Facturation

V-1 La facture est émise à l'enregistrement de l'ordre.

V-2 Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, l'original de la facture sera directement envoyé à l'annonceur. Un exemplaire de la facture sera envoyé si besoin est au mandataire.

V-3 Aucune réclamation concernant la facturation ne sera admise si elle n'a pas été effectuée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à MPO dans les 15 jours suivant la date de facturation.

Article VI- Paiement

VI-1 Le règlement des prestations réservées devra être effectué avant la mise en ligne des e-publicités. L'exécution du contrat par MPO n'interviendra qu'à l'issue de l'encaissement effectif du règlement.

VI-2 L'annonceur est seul responsable du paiement des factures émises par MPO. Tout paiement effectué par l'annonceur directement entre les mains d'un mandataire n'a d'effet libératoire vis à vis de MPO que lorsqu'elle sera créditée des sommes dues.

Article VII- Retard de paiement et intérêts de retard

VII-1 En cas de non-règlement de la facture avant la mise en ligne, le client sera redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable de l'application d'un intérêt de retard égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal.

VII-2 Le défaut de paiement à l'échéance entraîne l'exigibilité de l'ensemble des factures émises, celles non échues ainsi que les sommes dues au titre des ordres exécutifs en cours de facturation, et des ordres en cours d'insertion. L'exécution des ordres en cours pourra être suspendue. De même, tout défaut de paiement à l'échéance entraînera déchéance du terme pour les délais de paiement que MPO aurait pu accorder.

Article VIII- Clause pénale

Si la carence du client rend nécessaire un recouvrement contentieux ou judiciaire, le client s'engage à régler en sus du principal des frais, dépens et émoluments ordinairement légalement à sa charge, une indemnité de 15% du montant en principal T.T.C de créance, et à ce titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires.

Article IX- Force majeure

Dans le cadre d'un événement revêtant les caractéristiques de la force majeure, y compris grève, catastrophe naturelle, rendant impossible la parution du support, la responsabilité de MPO ne pourra être recherchée.

Article X- Clause d'attribution de juridiction

Tout différend découlant de l'interprétation comme de l'exécution des présentes conditions générales de vente, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, relèvera la compétence du Tribunal de Commerce de Lyon.

Pub web Home page/trimestre (jusqu'à 3 annonceurs en rotation)

Choix du trimestre :

Basse saison* Sept-Nov Déc-Fév **Haute saison**** Mars-Mai Juin-Août

	Basse saison*	Haute saison**
<input type="checkbox"/> Bannière verticale droite 160 x 600	700 € HT x nb trim	850 € HT x nb trim
<input type="checkbox"/> Bannière milieu de page 468 x 60	600 € HT x nb trim	750 € HT x nb trim
<input type="checkbox"/> Bannière bas de page 468 x 60	500 € HT x nb trim	650 € HT x nb trim

B
.....€ HT

Pub web pages régions et thématiques/trimestre (jusqu'à 3 annonceurs en rotation)

Choix de régions :

Alsace Bourgogne Jura Sud-Ouest
 Armagnac Champagne Languedoc Vallée du Rhône
 Beaujolais Cognac et Pineau des Charentes Provence Val de Loire
 Bergerac Corse Roussillon Tour du monde
 Bordeaux

Choix de thématiques :

découvrir/visiter me loger me déplacer savourer
 me détendre m'informer échanger

Choix du trimestre :

Basse saison* Sept-Nov Déc-Fév **Haute saison**** Mars-Mai Juin-Août

	Basse saison*	Haute saison**
<input type="checkbox"/> Bannière verticale droite 160 x 600	250 € HT x nb régions x nb thèmes x nb trim	
<input type="checkbox"/> Bannière verticale gauche 120 x 600	200 € HT x nb régions x nb thèmes x nb trim	
<input type="checkbox"/> Bannière bas de page 468 x 60	150 € HT x nb régions x nb thèmes x nb trim	

	Basse saison*	Haute saison**
<input type="checkbox"/> Bannière verticale droite 160 x 600	400 € HT x nb régions x nb thèmes x nb trim	
<input type="checkbox"/> Bannière verticale gauche 120 x 600	350 € HT x nb régions x nb thèmes x nb trim	
<input type="checkbox"/> Bannière bas de page 468 x 60	300 € HT x nb régions x nb thèmes x nb trim	

C
.....€ HT

Total

A + **B** + **C** x 19,6 % TVA
.....€ TTC

Règlement de vos prestations

**Merci de libeller votre règlement à l'ordre de MPO et de renvoyer l'ensemble à :
MPO - 100, rue du Pré Magne - ZA des André s - 69126 BRINDAS**

**Règlement par virement bancaire à :
Titulaire du compte : SARL MPO**

Domiciliation : B.P.2.L CRAPONNE

Code Banque : 13907 Code Guichet : 00000

IBAN : FR76 1390 7000 0080 9612 3721 773

N° de compte : 80961237217 Clé RIB : 73

Adresse SWIFT : CCBPFRPLYO